



High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Date d'émission: 01.10.2024 Date de révision: 01.10.2024 Remplace la version de: 18.07.2024 Version: 2.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur Custom Chrome Europe GmbH
Carl-von-Ossietzky-Straße 8
D-55459 Grolsheim

Adresse e-mail de la personne compétente: sds@kft.de

Telefon: +49 6721 4007-0 (Zentrale 09:00 - 18:00 Uhr)

Email: info@customchrome.de

Contact pour demander des fiches de données de sécurité:

products@customchrome.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : GIZ-Nord, Göttingen
Germany
+49 551 19240

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66; info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H412
catégorie 3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Amines, C10-C14-tert-alkyle. Peut produire une réaction allergique.
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9), Amines, C10-C14-tert-alkyle ⁽¹⁾
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9), Amines, C10-C14-tert-alkyle ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Substance(s) ajoutée(s) en concentration $<0,1$ % sur une base volontaire

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées)	N° CAS: 1213789-63-9 N° REACH: 01-2119473797-19-xxxx	$\geq 0,1 - < 0,25$	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1689 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Amines, C10-C14-tert-alkyle	N° REACH: 01-2119456798-18-xxxx	≥ 0,01 - <0,25	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=612 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=251 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation : vapeurs), H330 (ATE=1,19 mg/l/4h) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
-----------------------------	---------------------------------	----------------	--

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Vapeurs nitreuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,38 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,035 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,26 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	0,026 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,6 µg/L

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,76 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,376 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	10 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,55 mg/l
Amines, C10-C14-tert-alkyle	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	12,5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	12,1 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	350 µg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	1,2 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	100 ng/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	4 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2,14 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	214 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,428 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	4,71 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	635 µg/L

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. ISO 16321-1

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN ISO 13688. EN 13034

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc nitrile. ISO 374-1. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. A/P2. EN 143. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Les indications ci-dessus aux équipements de protection se réfèrent à l'utilisation commerciale de quantités plus grandes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 220 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 134 mm ² /s
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,89 g/cm ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90	
ETA CLP (voie orale)	> 2000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	> 2000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	> 5 mg/l/4h
Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
DL50 orale rat	1689 mg/kg de poids corporel (Read-across CAS 112-90-3; (méthode OCDE 401))
Amines, C10-C14-tert-alkyle	
DL50 orale rat	612 mg/kg de poids corporel (femelle, (méthode OCDE 401))
DL50 cutanée rat	251 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	1,19 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	0,3 % (Read-across CAS 112-90-3; EPA TSC Health Effects test Guideline (OTS 1983))
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	3,25 mg/kg de poids corporel/jour Read-across CAS 112-90-3; (méthode OCDE 407))
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus intestinal, foie, système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90	
Viscosité, cinématique	134 mm ² /s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
CL50 - Poisson [1]	0,84 mg/l (Read-across CAS 61788-46-3; Brachydanio rerio (poisson zèbre); (méthode OCDE 203))
CE50 - Crustacés [1]	32 mg/l (Read-across (méthode OCDE 202))
CE50 72h algues	0,46 mg/l Read-across CAS 112-90-3; oecd 201(méthode OCDE 201))
CEr50 algues	0,38 mg/l (72h, Desmodesmus subspicatus, (méthode OCDE 201))
NOEC (chronique)	0,013 mg/l Read-across CAS 112-90-3; (méthode OCDE 211))
NOEC chronique crustacé	0,013 mg/l (21d, Daphnia magna (puce d'eau), (OECD-Methode 211))
NOEC chronique algues	0,15 mg/l (72h, Desmodesmus subspicatus, (méthode OCDE 201))

Amines, C10-C14-tert-alkyle	
CL50 - Poisson [1]	1,3 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), (méthode OCDE 203))
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l (48h, Daphnia magna (puce d'eau), (méthode OCDE 202))
CEr50 algues	0,435 mg/l Selenastrum capricornutum(méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	0,078 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), (méthode OCDE 210))
NOEC chronique algues	0,05 mg/l (72h,Selenastrum capricornutum, (méthode OCDE 201))

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

12.2. Persistance et dégradabilité

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'a pas été testé.
Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Amines, C10-C14-tert-alkyle	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,9 (23°C, pH 7)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9), Amines, C10-C14-tert-alkyle ⁽¹⁾
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) (1213789-63-9), Amines, C10-C14-tert-alkyle ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Substance(s) ajoutée(s) en concentration <0,1 % sur une base volontaire

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé

Non réglementé

Non réglementé

Non réglementé

Non réglementé

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
3(b)	Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) ; Amines, C10-C14-tert-alkyle
3(c)	High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90 ; Alcoylamines en C16-18 (pairs, saturées et insaturées) ; Amines, C10-C14-tert-alkyle

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Directives nationales : Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides
Ordonnance sur la protection de l'air (LRV, SR 814.318.142.1) : L'Ordonnance sur la protection de l'air (Opair) doit être respectée dans sa forme actuelle

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Révision générale	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
3.2	Étiquetage du contenu	Modifié
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié
12.	Écotoxicité	Modifié

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>. Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Service établissant la fiche technique: KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark 3
D-64347 Griesheim

Phone: +49 6155-8981-400
Fax: +49 6155 8981-500
SDS Service: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Sonja Lenter

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : vapeurs)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient Amines, C10-C14-tert-alkyle. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

High Performance Motorcycle Transmission Lube 80W90

Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul
-------------------	------	-------------------

KFT SDS EU 00 - Version 24.1

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.